

LE BUGEACOIS



EDITORIAL DU MAIRE

Au seuil de l'année 2012, je tiens à adresser tous mes vœux de bonne et heureuse année à chacun et chacune d'entre vous, en ayant une pensée toute particulière pour celles et ceux qui sont souffrants, seuls ou qui ont perdu un être cher au cours de l'année passée.

J'ai une pensée toute particulière pour les dix huit salariés de l'entreprise BGI et leur famille qui vivent des moments difficiles : ils savent, comme je le leur ai dit le mardi 27 décembre, en présence de Monsieur le Sous-préfet et de notre Conseiller Général, qu'ils peuvent compter sur la détermination et le soutien du Conseil Municipal afin qu'une solution soit trouvée pour maintenir sur le site de la Ganette une activité de transformation de bois.

Cette année est celle du recensement pour notre commune : ce sont Stéphanie BANETTE et Hélène DEGABRIEL qui vous rendront visite afin de renseigner les divers documents.

Les divers travaux envisagés concernant la voirie, Rue Neuve, Rue des Jardins, Rue de la Font Basse, Route de Chaleix, Route d'Orlianges, la réfection des réseaux (eau potable, eau pluviale, assainissement, électricité, téléphone) de la Rue du Pont des Rochers, le regroupement sur le site du collège de pôle enfance jeunesse (collège, école, espace jeunes, accueil de loisirs) et des travaux au foyer rural.

A CHACUN ET CHACUNE, ENCORE BONNE ANNÉE 2012.

**PROCES-VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 29 SEPTEMBRE 2011**



SORNAC

MODIFICATION STATUTS DE LA COM-COM BUGEAT

Le Maire informe que la Communauté de Communes BUGEAT SORNAC Millevaches au Cœur a voté au 11 juillet 2011 pour exercer la compétence de la micro crèche de SORNAC à partir du 01 juillet 2012. Il convient de modifier les statuts. Cette compétence n'entraîne aucun transfert de charge.

Le Maire propose à l'assemblée de délibérer.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour mentionner dans la compétence générale « cadre de vie et service » et en particulier dans « services à la population/enfance jeunesse » :

« - la micro crèche de SORNAC »



**VŒU DEMANDANT AU GOUVERNEMENT DE RENONCER A
L'AMPUTATION DE 10% DE LA COTISATION POUR LA FORMATION DES
AGENTS TERRITORIAUX**

Le Conseil Municipal de la Commune de BUGEAT, réuni le 29 septembre 2011, demande que soit rétabli le taux de plafond de 1% de la cotisation versée au Centre National de la Fonction Publique Territoriale par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents.



**ETUDE DE FAISABILITE POUR LE DEVELOPPEMENT D'UN
PROJET EOLIEN**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la société VSB énergies nouvelles souhaiterait mener des études techniques et environnementales relatives à une possibilité d'implantation d'éoliennes sur la commune de BUGEAT.

Considérant qu'une démarche de ZDE (Zone de Développement Éolien) a été lancée en avril 2011 par les communautés de communes Bugeat Somac Millevaches au Cœur, du Pays d'Eygurande, de Vézère Monédières et d'Ussel Meymac Haute Corrèze, et la commune de Saint Angel, conformément à l'article 10-1 de la loi n°2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité introduit par la loi n°2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique, modifiée par la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle II

Considérant que ce projet conduirait à produire du courant électrique à partir d'une source d'énergie renouvelable, qui serait vendu au gestionnaire du réseau électrique.

Considérant que la société VSB énergies nouvelles, a présenté ce jour le contexte réglementaire du développement éolien, l'expertise d'études ayant mené au site possible d'implantation d'éoliennes.

Considérant que la société VSB énergies nouvelles se propose de réaliser Des études de faisabilité (observation de terrain, accès, étude du gisement éolien, études du cadastre et démarches foncières, conduite des études environnementales, et toutes démarches permettant le développement effectif d'un projet éolien sur le territoire de la commune)

Considérant que ces études n'entraîneront aucun engagement financier pour la commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- autorise la société VSB énergies nouvelles à réaliser les études techniques sur le territoire de la commune
- autorise la société VSB énergies nouvelles à engager les démarches administratives nécessaires à la réalisation de ces études
- autorise la société VSB énergies nouvelles à engager les démarches foncières auprès des propriétaires publics ou privés concernés
- autorise le Maire à signer tout document relatif au développement du projet.

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 12 DECEMBRE 2011



INDEMNITES AU TRESORIER DE BUGEAT

Le Conseil Municipal décide :

- de demander le concours du Trésorier de BUGEAT pour assurer des prestations de conseil
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribué à Mr MOISAN Yoann et pour 2011 (2 jours à Mme COURNIL Louissette, 58 jours à Mr VILA Michel et 300 jours à Mr MOISAN Yoann)
- d'accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires à Mr MOISAN Yoann



REDEVANCE EAU ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer de la façon suivante les tarifs et redevances eau et assainissement pour les abonnements et consommations de l'année 2012 :

REDEVANCE EAU

- Forfait branchement eau :	11 €
- Prix du m3 :	1,90 €
- Location compteur :	6,30 €

REDEVANCE ASSAINISSEMENT

- Forfait branchement assainissement :	10,70 €
- Prix du m3 :	0,80 €



2012

SALAIRE AGENTS RECENSEURS

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le recensement de la population aura lieu sur la commune de BUGEAT en début 2012, que la commune sera divisée en 2 districts, qu'il conviendra de recruter 2 agents recenseurs et qu'il convient de fixer leur rémunération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ces propositions et décide de fixer à 1 200,00 € brut la rémunération de chaque agent recenseur.



COUPES DE BOIS EXERCICE 2012

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de l'Office National des Forêts concernant les coupes de bois à inscrire dans les forêts relevant du régime forestier

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Confirme l'inscription à l'état d'assiette en 2012 des coupes prévues à l'aménagement. Il s'agit d'une parcelle située dans la forêt communale (Bois de Chaleix), d'une superficie de 5ha70ca dont les bois sont destinés à la vente.
- choisit leur destination : vente à la diligence de l'ONF par appel d'offres ou de gré à gré si des opportunités se présentent (en fonction des propositions reçues, le Conseil Municipal se prononcera ultérieurement sur le mode de mise en marché bois)
- autorise le Maire à signer tout document en rapport avec cette opération.

ETAT-CIVIL



NAISSANCE

Le 07 novembre 2011 de **Eugénie BOURG** fille de Jean-Marie BOURG et Émilie TEILLET, demeurant à USSEL où Jean-Marie travaille au Syndicat de la Diège. Eugénie est la petite fille de Robert et Marie-Josée BOURG et l'arrière petite-fille de Madame Georgette BOURG et Madame Paule LAVILLE.



DECES

Le 07 octobre 2011 de Madame **GUSTIN Denise née PLANADE** à l'âge de 84 ans. Ayant grandi à Chaleix où ses parents exploitaient une ferme, elle avait appris le métier de couturière chez Madame GILBERT, après avoir accompli sa scolarité à BUGEAT. Mariée à Eugène GUSTIN, elle s'était installée avec sa famille Rue de Chaleix. C'est une figure attachante de notre commune qui disparaît.

Le 07 octobre 2011 de Monsieur **BARCELO Marcel** à l'âge de 76 ans, domicilié à Mouriéras. Catalan d'origine puisque natif des Pyrénées Orientales, il avait connu et adopté la Corrèze, suite à son mariage avec Michèle COUIGNOUX de Mouriéras. A l'heure de la retraite il avait choisi de séjourner une grande partie de l'année dans la maison familiale restaurée. Passionné de jardinage et aimant particulièrement la nature, son départ prématuré laisse un grand vide.

Le 10 octobre 2011 de Monsieur **DEROCHE René** à l'âge de 78 ans, résident à la Maison de Retraite depuis plusieurs années. Sa mort brutale a provoqué une très grande émotion au sein de l'établissement et auprès de ses nombreux amis. Passionné de jardinage, il avait durant de nombreuses années entretenu celui de l'EHPAD mais homme de service, il a aussi donné beaucoup de son temps à quelques familles bugéacoises. Aimant particulièrement la nature et les animaux, chaque jour il se rendait dans un coin qu'il affectionnait près du village du Massoutre. Il avait eu aussi une belle carrière militaire en Algérie ce qui lui avait valu, voilà deux ans la reconnaissance de la Nation.

Le 11 octobre 2011 de Madame **NONI Denise née NONY** à l'âge de 83 ans demeurant Impasse des Bruyères. Elle avait exploité avec son mari la ferme de Gioux. Mère de quatre enfants, Madame NONI à l'heure de la retraite s'était installée avec son mari dans la maison qu'ils avaient fait construire dans le lotissement Champeaux.



INHUMATIONS

Le 14 novembre 2011 inhumation de **Christian JEUX** âgé de 59 ans décédé à CRETEIL. Fils de Georges JEUX demeurant à la Maison de Retraite et propriétaire à Vezou, Christian venait chaque année à BUGEAT durant les vacances. Son décès prématuré suite à une longue maladie a provoqué une vive émotion.

DIVERS



NOUVEAUX ARRIVANTS

Monsieur DEVARIS Claude à Mouriéras
Monsieur LAGRANGE Christophe au 3, Rue de la Vézère
Monsieur BAHOUS Éric et Madame ESTARELLAS Murielle, 6, Place de la Résistance. Le conseil municipal a loué la Maison des Bruyères à Eric et Murielle qui ont pour voeu de créer un hôtel restaurant convivial et chaleureux avec une cuisine simple et gourmande afin de redonner vie à ce patrimoine qui sera en ce début 2012 ouvert au plus grand nombre.
Madame NONY Elisabeth au 7, Rue du Feyt
Madame COUT Marie-Claude, Rue Nationale



LOGEMENTS HLM

12, Rue Virgile Meyer :1 F3
Rue des Fleurs de la Saint Jean : 2 F2, 3 F4, 1 F5
22, Rue de la Ganette : 1 F3, 1 F4



MEDAILLE DU COURAGE ET DU DEVOUEMENT

Le 02 décembre 2011, le Caporal Chef Antoine LAMOUREUX, Sapeur-pompier Professionnel à LIMOGES a reçu la Médaille du Courage et du Dévouement pour être intervenu le 30 novembre 2011 sur un incendie d'immeuble, et pour avoir procédé au sauvetage d'urgence de trois

personnes ainsi que de nombreuses mises en sécurité.
Enfant du pays, Antoine a été pendant plusieurs années Sapeur-pompier
Volontaire au centre de Secours de BUGEAT.



LISTES ELECTORALES

Au 31 décembre 2011 on comptabilise 42 inscriptions et 33 radiations sur la liste électorale générale et 4 inscriptions sur les listes complémentaires (liste sur lesquelles sont inscrits les ressortissants européens)



ELECTIONS PRESIDENTIELLES ET LEGISLATIVES

Les élections présidentielles se dérouleront les **22 avril et 6 mai 2012** et seront suivies des élections législatives qui auront lieu les **10 et 17 juin 2012**



DON DU SANG : dates à noter

Vendredi 02 mars 2012 et **Vendredi 10 août 2012** au foyer rural de 15h30 à 19h00



TELETHON 2011

Encore une fois merci à toutes et à tous pour votre générosité. Cette année encore, nous avons maintenu la collecte : 2010 : 3.102 € ; 2011 : 3.096 € et tout cela grâce à vous, car sans cette forte mobilisation, l'équipe n'est rien. Un grand merci et peut-être à l'année prochaine, passez de bonnes fêtes de Noël, nos meilleurs vœux à vous tous.

L'équipe du Téléthon



CANTON EN FÊTE : MARCHE DE NOËL 2011

Plus de trente artisans, associations et producteurs étaient présents au

Marché de Noël du canton de Bugeat le dimanche 18 décembre dernier, tous ravis de la bonne fréquentation et de l'accueil qui leur était réservé.

La diversité des articles et produits présentés sur les différents stands (gastronomie, bijoux, porcelaines et poteries, objets confectionnés d'ici et d'ailleurs....) fut très remarquée (merci Nicole pour tes choix judicieux).

David Edge à la guitare a su rendre l'ambiance chaleureuse ; le repas préparé et servi par les bénévoles de l'office de tourisme fut apprécié par soixante dix convives.

Les enfants, venus nombreux, ont reçu les cadeaux des mains du Père Noël. Les prix du 7^{ème} concours des maisons, mairies et commerces décorés ont été remis par Christophe PETIT, Conseiller Général du canton de Bugeat- et Marie Thérèse Petit- Vice Présidente de l'office de tourisme comme suit :

Maisons

1. BARNABAS Sébastien et Lydie – Bugeat
2. GRUBER Jean Claude et Odile - Bonnefond
3. BOISVERT Alice – St Merd les Oussines
4. M. MESSAUCHIE - Perols sur Vezere
5. M. Mme ROUCHEREAU – Bugeat
6. RAZEL Martial – Bonnefond
7. M. MAZAUD - Bugeat

Commerces

1. Garage X'ELAN – Bugeat
2. Coiffure Chantal – Bugeat
3. Crêperie Le Millevaches – Bugeat
4. Auberge du Lac - Viam

Mairies :

1. Village de BUGEAT
2. Village de LESTARDS et de PEROLS SUR VEZERE

Un grand merci à tous les exposants, la mairie de BUGEAT, les partenaires et bénévoles qui ont permis la réussite de cette journée et rendez-vous l'année prochaine, en espérant que le village de GOURDON MURAT se joindra à nous.

L'EQUIPE DE L'OFFICE DE TOURISME DU CANTON DE BUGEAT

**ENEZ NOMBREUX GROSSIR L'EQUIPE DE CANTON EN FETE –
05 55 95 18 68**





DU CÔTÉ DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

LE GITE « RETROUVANCE » DE MILLEVACHES OPERATIONNEL

Après une année de travaux, le gîte « RETROUVANCE » sur la commune de Millevaches est opérationnel depuis le mois de janvier dernier. La Communauté de Communes de « Bugeat-Sornac, Millevaches au Cœur », maître d'ouvrage du projet, avait récemment invité les élus et institutionnels du tourisme à découvrir cette nouvelle offre d'hébergement touristique de groupe. Une visite des lieux a permis de constater la réhabilitation réussie avec la création d'une salle commune et de six chambres, toutes équipées d'une salle de bain.

A cette occasion, M. Pierre FOURNET, président de la Communauté de Communes, a rappelé la place importante occupée par les sports de pleine nature et la randonnée dans la politique de développement de la collectivité. Ce bâtiment est également le premier gros investissement immobilier de la structure publique.

Achetée par la commune il y a une dizaine d'années avec un projet de mairie/salle des fêtes, c'est finalement en équipement touristique que cette ancienne grange a été reconvertie, à la grande satisfaction de Mme. Sylvie PRABONNEAU, maire de Millevaches.

Le coût total des travaux s'élève à 258 000 euros H.T. avec une aide de l'État (40%) au titre d'un Pôle d'Excellence Rural, de l'Europe et Conseil Régional (25%) et du Conseil Général (15%). Les travaux ont été réalisés en grande majorité par des entreprises corréziennes. Comme l'a précisé M. MONPOIX, responsable ONF du secteur, ce nom de **RETROUVANCE** est en fait lié à un concept de randonnée développé par l'Office National des Forêts. Ce dernier, propriétaire de nombreuses maisons forestières, cherchait en effet un moyen de reconverter ce patrimoine désaffecté, souvent situé dans des endroits très pittoresques. D'où l'idée de rénover sur un secteur touristique un réseau de plusieurs gîtes, commercialisé sous la forme d'un produit de randonnée itinérante reliant ces bâtiments. Les premiers projets ont été développés dans les Alpes puis les Pyrénées. A l'initiative du Parc Naturel Régional « Millevaches en Limousin », la candidature du Plateau de Millevaches pour cette démarche a été retenue. Les études de faisabilité économiques et techniques réalisées par le PNR ont permis de valider la création d'un réseau de cinq gîtes : outre celui de Millevaches, la Maison Forestière de Larfeuil à BONNEFOND et trois autres bâtiments, sur les communes de Peyrelevade, CROZE et GIOUX en Creuse, maillent le cœur du Plateau. L'exploitation du gîte est assurée par l'ONF. Ce produit est référencé par les Tours Opérateurs spécialisés dans la randonnée. Le calendrier de réservation est géré par l'Office de Tourisme de Bugeat et de Felletin. L'accompagnement des randonnées sera assuré par les Accompagnateurs de la Moyenne Montagne Limousine. Après un premier test réussi à la fin de cet été, onze départs sont d'ores et déjà programmés en 2012.

Pour vos réunions de famille, il est également possible de louer cet hébergement comme un gîte classique, à la nuitée ou à la semaine.

Renseignement : Office de Tourisme du Canton de Bugeat – 05 55 95 18 68



E.H.P.A.D. « Bruyères et Genêts »

Les 100 ans de Marie Louise REBEYROLLE

C'est avec un plaisir partagé que nous avons fêté les 100 ans de Marie Louise REBEYROLLE, née BROUSSE le 18 décembre 1911 sur la commune de Lestards. Marie Louise s'est mariée avec Charles en 1932 qui exerçait la profession de scieur de long. Ils habitent le bourg de BUGEAT puis ils se sont installés en tant que cultivateurs durant près de 50 ans sur le domaine de la famille PAULY à Gioux.

Marie Louise a intégré l'établissement en 2009. Malgré une vie parfois douloureuse, Marie Louise a su rester gaie et affectueuse, et c'est entourée du personnel et des siens : enfants, petits enfants, arrières petits enfants, arrières arrières petits enfants qu'elle a fêté cet évènement autour d'un immense gâteau de 150 parts réalisé par les cuisiniers de L'EHPAD et de nombreux cadeaux. Nous souhaitons encore de belles et douces années à Marie Louise.

La Directrice





L'ANNUAIRE DE LA CORRÈZE DE 1954

« L'annuaire de la Corrèze de 1954 édité avec l'appui de la Préfecture et subventionné par le Conseil Général de la Corrèze » consacré à BUGEAT sur les pages 144 et 145 les lignes ci-après faisant état d'une liste exhaustive des divers services, commerces, artisans et propriétaires agriculteurs de la commune.

Il est à noter le nombre important des commerçants et la diversité : il faut dire qu'à cette époque beaucoup exerçaient une double activité et que les diverses cotisations (vieillesse, maladies ...) étaient moins lourdes. D'autre part, les foires le 8 et le 25 de chaque mois drainaient sur le bourg une foule de clients, venant du canton qui comptait alors 5096 habitants (aujourd'hui 2247)

BUGEAT Arrondissement d'Ussel

A 50 km de Tulle ; sup. 2.972 ha 72 a ; altit. 684 m ; hab : 1187 ; électeurs : 806 ; fête locale le 2^{ème} dimanche d'août ; foires : 8 et 25 de chaque mois sauf le mois d'avril où la foire du 25 a lieu le 21 ; à noter que les foires tombant un dimanche ou jour férié ont lieu la veille ; cours d'eau : Vézère Hameaux et lieux-dits : Le Luc, Châlet, Petit Châlet, l'Echameil, Terracol, Broussouloux, Monteil, Champseix, Massoutre, Gioux, Orliange, Mouriéras, Coulournat, Ambiaud.

ADMINISTRATIONS ET ETABLISSEMENTS DIVERS

Conseiller Général : LESTANG

Maire : LESTANG

Adjoint : PENICHOU

Conseillers municipaux : SAINTAGNE, NIARFEIX, MONTEIL, DECHAMP, BESSODOUX, VIOSSANGES, JEUX, RENON, ARFEUILLERE, LAVIEILLE, TRIVIAUX

Curé doyen : CHEYLAC

Secrétaire de mairie : BESSE

Instituteurs : MOUNICOUX, directeur ; COULAUD, adjointe

Institutrices : TRARIEUX, directrice ; SENEJOUX et ZIMMERMANN, adjointes

Garde champêtre : LARIVIERE

Garde pêche et chasse : DUFOUR

Tambour afficheur : LARIVIERE

Receveur ruraliste : COSTE

Percepteur : BAUWENS

Juge de paix suppléant ; greffier : BORZEIX

Receveur des postes : CHADEBECH

Notaire : CHABROL

Agent voyer : BOURDET
Gendarmerie : MOULIN, chef ; PIQUET, LAPLAGNE, POUDEUX, LARRAT
et ZIMMERMANN, gendarmes
Chef de gare : LAVEYSSIERE
Bascules publique : REBEYROLLE, gérante
Bureau de bienfaisance : le Maire, président
Électricité de France : Secteur de distribution Tél. 17 ; poste de
transformation Tél. 13
Pompiers : MAZAUD, lieutenant ; service d'alerte : tél 8
C.G.A. : Coopérative agricole
Société : Union sportive : MOURANGEOU, secrétaire ; Section cycliste :
MALAGNOUX
Syndicat d'initiative : Mairie

COMMERCANTS ET INDUSTRIELS

Accordéonistes : BOURROUX, NAUCHE
Ambulances : Mairie
Assurances : BORZEIX, GERBAUD, MANCHON, MAZEAU, MORATILLE,
NAUCHE
Attelles (fabrication d') : VEDRENNE (Michel)
Aubergistes : BORZEIX, NAUCHE
Banques : Société Générale de Meymac, Crédit Foncier, Crédit Lyonnais,
Banque Châlus
Bois : COUIGNOUX, LAIR, TRIGUEROS, VEDRENNE
Bouchers : P. BOURG, J. BOURG, A. BOURG, VACHER, LAVIGNE
Boulangers : MAZAUD, ORLIANGE, BI. ORLIANGE
Cafetiers : DEBENEIX, DUBAYLE, L. MAZAUD, DARS
Charcutiers : A. BOURG, VACHER, LAVIGNE
Charron : MAZAUD
Chaux : LALIRON SADERNE
Cimentier : MONTEIL, VIETHEL
Coiffeurs : BARNABAS, BORIE, PRADINAS
Coiffures pour dames : BARNABAS, BASSALER
Coopérative :
Cordonniers : FOURNIAL, P. ROUCARD
Couronnes mortuaires : BONNETAUD, MANCHON, ROUCARD
Couturières : BOUTOUX, GROUSSOLES, DARLAVOIX, ARVIS, GILBERT,
SALAGNAC
Cycles : MALAGNOUX
Électricien : PRABONNEAU
Électricité : EDF
Engrais : Coopérative agricole (CGA), LALIRON, SADERNE
Entrepôts de bières : LESTRADE, MANCHON, ORLIANGES
Entrepreneurs : MONTEIL, TRIGUEROS, VERGNE, VIETHEL, COURTEIX
Épiciers : Alimentation du Centre, BONNETAUD, CHAMPEAUX, CHAUMEIL,
COSTE, LESTANG, MANCHEON, Économats du Centre
Farines : GIOUX, SADERNE
Fruite et primeurs : Alimentation du Centre, CHAPEAUX, CHAUMEIL,
Économats du Centre, LESTANG

Horloger : FREYMOND
Hôtels : BORZEIX, MOUNEAUX, MALEYRAT, VARIERAS, URBAIN
Machines agricoles : COUIGNOUX, MAZAUD
Garages automobiles : L. PENICHOU, R. PENICHOU, E. REGAUDIE
Maréchal ferrant : COUIGNOUX
Matériaux de construction : LALIRON, SADERNE
Médecins : DEBORD, LABARRE
Menuisiers : CHAMPEAUX, MOURIERAS, TOUQUET
Merciers : MAZAUD, MONDOLY, RAYE
Meubles : BARBESA
Nouveautés : MONDOLY, RAYE
Paille en gros : LALIRON
Pâtisseries : MADESCLAIRE
Peintres : BILLOT, BONNETAUD, GROUSSOLLES, JOUANNEAUD
Pépinieriste : J. MOURANGEOU
Pharmacien ; MARVIER
Photographe : MOURANGEOU
Plâtriers : BILLOT, GROUSSOLLES, JOUANNEAUD
Plombiers : LACOUTURIERE, TRIGUEROS
Quincailliers : BONNETAUD, MANCHON, COSTE
Sabotiers : LAGARDE, LAIR
Scieries : LAIR, VEDRENNE
Serrurier : COUIGNOUX
Société de chasse : BOURDET
Société de pêche : BOURDET
Syndicat d'initiative : Mairie
Tabac : COSTE
Tailleur de pierres : SALAGNAC
Tailleurs : MANCIET, MORATILLE
T.S.F. : PRABONNEAU
Transports : DUBAYLE, LALIRON, SADERNE, TRIGUEROS
Vins : LESTRADE, R. MANCHON, C. ORLIANGES
Voitures (Loueurs de) : L. PENICHOU, R. PENICHOU, REGAUDIE,
SADERNE
Principaux propriétaires agriculteurs : NONY, SAUVIAT, LAVAL, NAUCHE,
BESSE, ORLIANGE, MATHURIN, ARVIS, P. COUIGNOUX, L. COUIGNOUX,
MAZAUDE, CHAMPEAUX, TERRACOL, VIALANEIX, VIDAM, AUDY,
SOUILER



**SOSMILLEVACHES à Bugeat et sur le Plateau de
Millevaches**

Pour nous connaître, consulter le site de l'association :

www.sosmillevaches.e-monsite.com

L'association SOSMILLEVACHES est une association de préservation et de protection de l'environnement du plateau de Millevaches.

L'association SOSMILLEVACHES est apolitique, pacifique et respectueuse

des lois.

Nos engagements :

- préserver et protéger l'environnement, le mettre en valeur
- soutenir et promouvoir l'emploi existant et le faire connaître
- faire connaître et promouvoir les activités non polluantes.

Nos références :

Association SOSMILLEVACHES - Association loi 1901

19 Rue Turgot

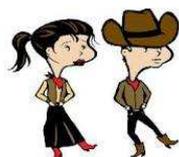
19170 BUGEAT

Tél : 0670183031

Mail : sosmillevaches@sfr.fr

Site : www.sosmillevaches.e-monsite.com

OU SE DIVERTIR



*Le Foyer Culturel de Bugeat vous propose des cours de **Danse Country** pour adultes.*

Les horaires des cours sont :

*- **lundi** 19h30 / 20h30 pour les débutants 20h30 / 22h00 pour les confirmés*

*- **jeudi** 14h30 / 15h30 pour les débutants 15h30 / 17h00 pour les confirmés*

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter le 06 65 13 83 80

*A bientôt, et **MEILLEURS VOEUX** pour cette nouvelle année 2012 !*



BUGEAT : Jusqu'au 29 février **Exposition Art Animalier** à l'Office de Tourisme.



GOURDON-MURAT : dimanche 15 Janvier **Concours de belote** à 14h30



LESTARDS : Samedi 28 Janvier **Concours de belote** à 20h30.



Rando raquettes des Cent Pas : 11/12 février Col de Prat de Bouc. Renseignements au 05 55 95 58 80 ou 06 74 09 53 29



PRADINES : vendredi 17 février **Concours de belote** à 20h30



LESTARDS : samedi 18 février **Soirée choucroute** à 20h.
Renseignements au 05 55 94 01 82



PRADINES : samedi 25 février **Carnaval** à 15h00 suivi d'une **soirée pot-au-feu**



Randonnée des Cents Pas : 10/11 mars à SARRAN.
Renseignements au 05 55 95 58 80 ou 06 74 09 53 29



LESTARDS : samedi 17 mars **Concours de belote** à 20h30



LESTARDS : samedi 24 mars **Concours de belote** à 20h30



Foyer Intercommunal **GOURDON-PRADINES-LESTARDS** :
vendredi 6 avril **Ramassage des œufs** sur les 3 communes.
GOURDON : samedi 7 avril Repas des œufs à 20h.



Randonnée des Cents Pas : 14/15 avril Puy-de-Dôme
Renseignements au 05 55 95 58 80 ou 06 74 09 53 29.